

LOT 22 : Légionellose

Catégorie du lot (cf. article 1.2 du CCTP) : ☐ Cat A ☒ Cat B

Ce lot comporte 2 modules de formation.

Intitulé de la formation	Module A. Prévention du risque « légionellose » dans les ICPE - Niveau 1
Public cible	Inspecteurs de l'environnement ICPE
Prérequis	Avoir réalisé une inspection TAR ou avoir pris connaissance d'une analyse méthodique des risques (AMR)
Objectif(s) de la formation	Avoir les outils pour mener une inspection de tours aéroréfrigérantes ou d'installation de dispersion d'eau dans les fumées Savoir instruire une analyse méthodique des risques et les plans prévus dans cette AMR
Nombre de sessions par an	4 sessions
Durée	1 journée
Nombre d'inscrits	Minimum : 10 Maximum : 14 (Validation préalable de la liste des personnes retenues par le MTE/BQA)
Programme	• Classement ICPE des installations sous la rubrique n° 2921, connaître les différents types d'installation concernés par cette rubrique et ceux qui en sont exclus et description des installations • Connaître les conditions de prolifération et de dispersion des légionelles, les facteurs de risque et les processus à l'origine de l'apparition des légionelles dans l'eau du circuit. • Identifier les outils de la gestion du risque et connaître leurs conditions de mise en œuvre pour maîtriser efficacité / environnement / coûts / maintenance • Porter un regard critique sur l'Analyse Méthodique des Risques, sur le plan d'entretien et sur le plan de surveillance. • Connaître le principe de la recherche de l'origine d'une dérive légionelle. • Identifier les points sensibles d'une stratégie de traitement d'eau. • Faire le lien entre les dispositions des arrêtés ministériels en vigueur et l'arbre des causes.

	• Présenter les points clés à vérifier sur le terrain dans le cadre d'une inspection. • Présenter les actions à mener en cas de dépassement du seuil de 100 000 UFC/L ou de cas groupés
Types d'intervenants	Formateur externe ayant une expérience de terrain dans la gestion du risque légionelle et capable d'orienter le discours vers un public d'inspecteurs
Formation susceptible d'être réalisée à distance	OUI
Lieux de la formation	Formation à distance à privilégier. Formation itinérante (CVRH) en cas de session en présentiel
Support de formation	A créer

Intitulé de la formation	Module B. Prévention du risque « légionellose » dans les ICPE - Niveau 2
Public cible	Inspecteurs de l'environnement ICPE ayant assisté à la formation « niveau 1 »
Prérequis	- Avoir assisté à la formation « Niveau 1 » - Et avoir mené une inspection TAR - Et avoir pris connaissance d'une analyse méthodique des risques (AMR) - Et apporter un cas concret rencontré sur le terrain
Objectif(s) de la formation	Monter en compétence sur la gestion pratique du risque liée à la légionnelle à partir de cas concrets
Nombre de sessions par an	4 sessions
Durée	1 journée
Nombre d'inscrits	Minimum : 10 Maximum : 14 (Validation préalable de la liste des personnes retenues par le MTE/ BQA)
Programme	Retour d'expérience partagé sur les cas concrets apportés en amont par les stagiaires, après la première journée de formation « niveau 1 ».
Types d'intervenants	Formateur externe ayant une expérience de terrain dans la gestion du risque légionelle et capable d'orienter le discours vers un public d'inspecteurs
Formation susceptible d'être réalisée à distance	OUI
Lieux de la formation	Formation à distance à privilégier. Formation itinérante (CVRH) en cas de session en présentiel
Support de formation	A créer Prévoir des cas concrets à présenter et à partager avec les stagiaires